



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 18 janvier 2021 à 19 h 30 à la salle Saint François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2020-0097
Adresse :	1024, rue du Clos-du-Cellier
Lot :	4 728 108 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficie d'un garage privé attenant au bâtiment principal : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autoriser qu'un garage privé attenant au bâtiment principal ait une superficie de 72,11 mètres carrés sur un lot d'une superficie de 2 449,60 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 65 mètres carrés lorsqu'un lot possède une superficie inférieure à 3000 mètres carrés.
Numéro :	DM-2020-0098
Adresse :	Lot vacant situé à la fois sur la rue Dagenais et sur la rue Charbonneau (lot situé au sud de la propriété sise au 1394, rue Dagenais (construction projetée) et au nord-est de la propriété sise au 1320, rue Charbonneau)
Lot :	6 338 712 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientation du bâtiment principal : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel avec un axe d'orientation de 54 degrés par rapport à la ligne avant de terrain au lieu d'avoir un axe d'orientation d'un maximum de 30 degrés par rapport à la ligne avant de terrain. ▪ Implantation de la remise : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autoriser qu'une remise attenante à la résidence soit attenante à un autre bâtiment accessoire (abri d'auto permanent) au lieu qu'il y ait une distance minimale de 1,5 mètre entre les deux (2) bâtiments accessoires; ○ Autoriser qu'une remise soit implantée de manière attenante à l'abri d'auto attenant à la résidence et que cette remise soit implantée à une distance de 1,17 mètre du bâtiment principal projeté, au lieu qu'il y ait distance minimale de 3 mètres entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire.
Numéro :	DM-2020-0100
Adresse :	Lot vacant situé sur la montée Sainte-Thérèse (lot situé au sud de la propriété sise au 1071-1073, montée Sainte-Thérèse)
Lot :	5 645 788 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser que la véranda 3 saisons ait une hauteur maximale de 5,21 mètres au lieu d'un maximum de 4 mètres.



Numéro :	DM-2020-0101
Adresse :	515, chemin du Poète
Lot :	1 918 507 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoriser qu'un garage privé détaché soit implanté en cour avant secondaire (rue des Villanelles) au lieu d'être implanté en cour latérale ou arrière, tel que prescrit à la réglementation. L'implantation se fera à une distance minimale de 9 mètres de la ligne de propriété donnant sur la rue des Villanelles.
Numéro :	DM-2020-0102
Adresse :	1200, chemin du Lac-Renaud
Lot :	2 532 085 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation de l'abri d'auto permanent attenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel avec un abri d'auto permanent attenant au mur latéral gauche implanté à une distance de 3,50 mètres de la limite avant de propriété au lieu d'être implanté à une distance minimale de 6 mètres de la limite avant de propriété; ▪ Implantation de la galerie : <ul style="list-style-type: none"> ○ Autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel dont la galerie serait implantée à une distance de 1,19 mètre de la limite latérale droite de propriété au lieu d'être implantée à une distance minimale de 2 mètres de la limite latérale de propriété.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

MESURES SPÉCIALES

Tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure, à moins que ladite séance ne puisse pas être tenue avec la présence du public.

Tout intéressé peut également transmettre par écrit ses observations, au plus tard le 18 janvier 2021, 16 h, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
greffe@ville.prevost.qc.ca	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0

La séance sera diffusée en direct par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedprevost>.



Tout intéressé pourra également s'adresser au conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour écrire dans la section « Commenter ».

Donné à Prévost, ce 23^e jour de décembre 2020.

Caroline Dion, notaire
Greffière

